



PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE

Ecole Maternelle
Commune : BESSONCOURT

Jeudi 7 novembre 2019 à 17h45

Nom Prénom	Fonction	Présents	Excusés
RICHARD Marie	Directrice de l'école maternelle	X	
BINDA Valérie	Enseignante		X
RITTER MICHOUX Adeline	Enseignante	X	
COMPAGNON Claire	Enseignante	X	
PELTIER Laura	Enseignante	X	
THORAX Benjamin	Enseignant	X	
FEYEREISEN Eve	DDEN	X	
JUSTER Lysiane	Parent d'élève Titulaire	X	
PICILI Annie	Parent d'élève Titulaire		X
DERTOP Hakan	Parent d'élève Titulaire	X	
DIOUF Mamadou	Parents d'élève Suppléant		X
RUYER Emmanuelle	Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires	X	
N'GUYEN Sylvie	Responsable services périscolaires	X	
DUBAIL Angélique	Présidente de l'association Les Tournesols		X

Ordre du jour :

- 1/ Rentrée 2019 (élections, effectifs, composition pédagogique, périscolaire...)
- 2/ Règlement intérieur - Charte de relation parents/école
- 3/ PPMS
- 4/ Organisation APC
- 5/ Crédits municipaux, prévisions, travaux...
- 6/ Activités, évènements et sorties scolaires
- 7/ Divers (questions de parents, ...)

1- Rentrée 2019 (élections, effectifs, composition pédagogique, périscolaire...)

Présentation des personnes présentes, de Madame Feyereisen, Déléguée Départementale de l'Education Nationale

Rôle du DDEN : ami de l'école publique, médiateur bénévole, militant de la laïcité, au service des enfants et de l'école publique, membre de droit du conseil d'école.

Résultats élections des représentants de parents d'élèves :

Participation : 65 %

Tous les membres proposés ont été élus :

Titulaires : Mme Picili, Mme Juster, Mr Dertop

Suppléant : Mr Diouf

Mission des représentants : représenter l'ensemble des parents de l'école, récolter les demandes des autres parents et les transmettre aux conseils d'école.

Les coordonnées des parents d'élèves seront communiquées à ces fins pour la prochaine réunion.

Les questions doivent être transmises au moins 48 h avant la réunion.

Effectifs :

3 classes : 60 élèves

1 ^{er} classe :	18 petits	= 18 élèves
2 ^e classe :	4 petits et 19 moyens	= 23 élèves
3 ^e classe :	4 petits et 16 grands	= 20 élèves

La disproportion entre le nombre de petits et le reste des autres élèves (moyens et grands) a conduit à répartir des petits dans chaque classe. Cette organisation présente l'avantage de favoriser le tutorat des plus grands envers les plus jeunes tout en tirant les petits vers le haut. Cela permet également par exemple de travailler en petit groupe avec les moyens et les grands pendant la sieste des petits. Les petits retrouvent leur classe après la sieste. La répartition des petits a été effectuée selon un tirage au sort comme le préconise l'Inspection Académique.

Périscolaire : intervention de Mme N'Guyen

Effectif total (maternelle et primaire) environ : 35 le matin, 105 en restauration et 50 le soir.

Pensez à noter les vêtements et les chaussures au nom de l'enfant.

2- Règlement intérieur - Charte de relation parents/école (rappel horaires...)

A. Règlement intérieur :

Un exemplaire sera transmis à Mme Nguyen, Directrice périscolaire, Mme Feyereisen, DDEN, et Mme RUYER, adjointe au Maire.

Rappel des horaires d'école : durant l'année scolaire, les horaires à respecter sont de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30. Les portes sont ensuite verrouillées. Les sorties ont lieu à 11h30 et 16h30.

Sortir de l'enceinte de l'école (cour) après la sortie des classes, pour des raisons de sécurité.

Sécurité : A l'accueil, bien fermer les portes de l'école derrière vous afin d'éviter toute fuite d'un enfant.

B. Charte de la relation parents-enseignants et charte de la laïcité :

Elles sont signées par tous les parents à la rentrée, ceci dans un esprit de coéducation et de relation de confiance.

L'idée est de concilier l'intérêt individuel de chaque enfant avec l'intérêt collectif de la classe et l'école.

- But des parents : Epanouir l'individualité de leur enfant
- But de l'enseignant : permettre à l'enfant de s'épanouir dans la collectivité dans le respect des contraintes que cela implique, avec l'objectif de constituer une société harmonieuse.

Certains comportements ne peuvent pas avoir leur place au sein de l'école. Ils sont signalés aux parents des enfants concernés afin d'éviter qu'ils ne s'installent. Les parents peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants pour toute question (évoqué à la réunion de rentrée).

3- PPMS

Plan Particulier de Mise en Sûreté de tous les établissements publics pour faire face à un risque majeur :

- Inondation
- Toxicité par rapport à l'autoroute : accident et nuage toxique par exemple
- Zone Sismique

Tous ces risques demandent de pouvoir y répondre : constitution d'un protocole à appliquer en cas de danger.

Le dossier contient un certain nombre d'informations :

- Prévoir de pouvoir rester dans la classe 24h en attendant les secours. Calfeutrage, confinement...
- Chaque classe/zone est munie d'une mallette et d'éléments pour pouvoir être autonome.
 - Toilettes sèches si besoin, bouteilles d'eau
 - Mallette de matériel : essuie-tout, verres, scotch, trousse 1er secours, sucre, radio, piles, compotes, sac poubelle... talkies walkies....

Un document de référence est disponible dans chaque zone rappelant :

- Annuaire de crise
- Information sur ce qu'on doit faire si on est dans un autre lieu : Patinoire...
- Fiche de suivi pour les enfants qui auraient des problèmes particuliers
- Personnes ressources
- Vérification du matériel
- Conduites à tenir
- Fiche de suivi d'écoute radio et des événements de ce qui se passe à l'intérieur de l'école

En cas de confinement, il est demandé aux parents de ne pas venir chercher les enfants. Ils seront prévenus : par l'extérieur (mairie, informations) ou par les enseignants qui disposent des coordonnées de tous les parents,

Un autre protocole relatif aux risques internes d'intrusion n'est pas diffusé publiquement.

Un exercice a été réalisée cette semaine afin de s'entraîner pour une éventuelle intrusion.

Les membres du Conseil d'école valident la reconduction du dispositif.

4- Organisation APC

Activités Pédagogiques Complémentaires : lundi, mardi et jeudi de 11h30 à 12h.

Modalités : Prise en charge des enfants en tout petits groupes. Activité soumise à l'autorisation des parents. Très bonne acceptation des familles.

L'objectif est de travailler certaines notions délicates... Cela peut aussi permettre un renforcement de certaines notions voire d'aider certains élèves à dépasser une difficulté passagère. Si des enfants ont de grosses difficultés, l'accompagnement se fait par le biais d'autres dispositifs.

Pas de discrimination par rapport aux enfants, en cette première période, tout le monde est venu en Grande section : Travail sur l'écriture du prénom en cursive

En Moyenne section : oser entrer en communication, comptine numérique, graphisme.

Les APC se déroulent sur les 5 périodes et s'arrêtent fin mai.

5- Crédits municipaux, prévisions, travaux...

Remerciement pour les travaux effectués pendant l'été

Travaux :

Bilan thermique dans la classe des PS/GS :

Possibilité de mettre une climatisation réversible en attente de devis, d'installer des stores extérieurs.

A prévoir :

Fuite sous le préau constatée en cas de pluies fortes : difficultés d'identification du lieu de la fuite.

Opération « Un fruit à la récré » : Tous les vendredis, nous partageons un fruit de saison (Bio potager Reppe). C'est la mairie qui subventionne l'opération.

6- Activités, évènements et sorties scolaires

Photographe : venu le 23 septembre pour des prises de vue individuelles, classes et de fratries y compris avec les élèves de l'école élémentaire. Commandes reçues aujourd'hui.

Entrevue : le 22 novembre au cinéma des quais.

Spectacle des 3 chardons : le 2 décembre en salle de motricité.

Les Jeanbonhommes offerts par l'association des parents le 6 décembre.

Goûter de Noël : la dernière semaine avant les vacances de Noël.

Activité patinage : pour les GS en 5e période.

La sortie scolaire de fin d'année en réflexion.

Association Tournesols :

Les informations de contact sont les suivantes :

Par mail à lestournesols90@gmail.com ou sur Facebook sur le groupe « Les Tournesols 90 »

7- Divers (questions de parents, ...)

Rappel concernant la circulation et le stationnement devant l'école :

Le stationnement ou l'arrêt devant l'école est extrêmement gênant et dangereux pour la circulation, le rappel à l'ordre semble avoir porté ses fruits. 5 places devant l'école sont réservées exclusivement au personnel de l'école.

Pas de tabac aux abords de l'école.

Convention de prêt des locaux scolaires : Demande à la Mairie de transmettre les conventions de prêt des locaux pour les activités qui ont lieu dans la salle de motricité en dehors des horaires scolaires.

Fête du timbre : en mars après les élections. Le thème est l'automobile.

Prochain conseil le 11 février 2020 à 17h45

Relevé de conclusions :

Validation du protocole PPMS – risques majeurs

Fait à Bessoncourt, le 7 novembre 2019

Président(e) du Conseil d'École, directrice de l'école Maternelle Mme Marie RICHARD

La Secrétaire de Séance Mme Adeline RITTER MICHOUX, enseignante

